

Facture I02220100024546 du 14/03/2026 14:30:25 (NFS25) Sign. : B 0455 MTBc Shop & Qo - Encasement Version 15.0.2525.12 15/12/2025 Nombre d'impression : 1 du 14/03/2026 14:30:38 Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens		
Bureau Vallée	Magasin : BV BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE Tel : 0565302955 Email : bvcahors@orange.fr Tel SAV : 0565302955	Client (213) : Entreprise Privée MADAME LAURIANE VOLLET LAURIANNE LIEU DIT BONARME ST PANTALEON 46800 BARGUELONNE EN QUERCY FRANCE Siren : 951428119 TVA intra. : FR05951428119

Facture n°I02220100024546

Du 14/03/2026

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	Montant HT NET
Emporté 14/03/26 14:30	2813274 / 13274E MANIFOLD DUPLI FACTURES 10X13 EXA	1	2,16 €	20,00 %	0,43 €	2,16 €
Emporté 14/03/26 14:30	2813160 / 13160E MANIFOLD DUPLI LIVRAISON 21X18 EXA	1	6,49 €	20,00 %	1,30 €	6,49 €
Emporté 14/03/26 14:30	2823550 / 23550E MANIFOLD DUPLI CAISSE A4 EXA	1	8,74 €	20,00 %	1,75 €	8,74 €
TOTAL HT						17,39 €
TOTAL TVA						3,48 €
Total TTC						20,87 €

Vous avez été accueilli(e) par NG(Id:1020)
(Caisse 1 1)

IBAN: FR76 1005 7190 5400 0200 8560 177 CMCIFRPP

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	Règlements
Taux normal	17,39 €	20,00 %	3,48 €	20,87 €	14/03/2026 14:30:25 - CB 20,87 €

Portable : Tél. : Email :	Signature du vendeur	Signature du client
---	----------------------	---------------------

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
 Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
 Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.
 SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 . TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z